

prodiges de mauvaise administration, s'il faut en croire la voix publique. Jamais la police nommée par le conseil n'avait soulevé autant de plaintes, qu'en soulève celle que nomment et dirigent aujourd'hui des commissaires. La seule supériorité de la police actuelle, c'est qu'elle coûte beaucoup plus cher que l'ancienne, et que nous ne la pouvons pas changer.

On voudra bien remarquer que je ne me fais pas l'écho de ces plaintes. Sans doute notre police est loin de la perfection ; mais je n'hésite pas à dire qu'elle est aussi efficace que le permettent le petit nombre d'hommes qui la composent et l'étendue de la ville. Moins nombreuse de moitié que celle de Montréal, elle a presque autant de service à faire. Les commissaires ont fait tout ce qu'on pouvait attendre d'eux. Mais je cite ce fait, pour prouver qu'une commission n'est pas plus infailible qu'un conseil électif, et l'une pas plus que l'autre ne peut réussir à contenter tout le monde.

Nous venons de voir la police que dirigent des commissaires. Examinons, maintenant, l'organisation contre les incendies, établie et maintenue par le conseil. Tout le monde s'accorde à reconnaître son efficacité. Elle a fait diminuer de 80 pour 100 les pertes résultant d'incendies. Notre télégraphe d'alarme est supérieur même à celui de New-York. Notre *brigade du feu*, composée de 25 hommes, fait, à la satisfaction universelle, un service qui en demanderait 50. En une seule année, notre organisation a donné plus que ce qu'a coûté son établissement, et ce que coûtera son entretien pendant 10 ans. On est encore à entendre contre elle une plainte fondée.

V.

Une bonne administration doit faciliter le commerce et les approvisionnements, en établissant des marchés où le producteur puisse venir rencontrer le consommateur, en ouvrant et maintenant de bonnes voies de communication. Tout le monde admettra que nos marchés laissent peu de